

30

Fiche 125

REÇU LE 01 JUL. 2021

POUZET SYLVIE
1 ch des Bourlotiers
79160 Toulouzes

Le 28/02/2021

M^{re} le Commissaire enquêteur,

Je suis favorable au projet éolien
pour les énergies renouvelables de
St Sauveur d'Aunis.

Energie créatrice d'emploi, aide
financière au monde agricole, éloignées
des habitations, contribue à notre
autonomie énergétique



Olivier HENRY de VILLENEUVE
Abbaye de la Grâce-Dieu
17170 - BENON

REÇU LE 01 JUL. 2021 Benon, le 21 juin 2021

Fiche 124

Objet : Projets de parcs éoliens menaçant un Monument Historique, l'Abbaye de la Grâce-Dieu

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je m'adresse à vous aujourd'hui, en tant que propriétaire de l'Abbaye de la Grâce-Dieu à Benon (17170) mais aussi en tant que gérant de salles de réceptions et d'hébergement dans cette même propriété.

L'Abbaye de la Grâce-Dieu a été fondée en 1135 par Saint Bernard de Clairvaux, suite au don de terres par Guillaume d'Aquitaine, et sa fille Aliénor d'Aquitaine. Cette abbaye, majeure dans le patrimoine historique et culturel de l'Aunis, a notamment contribué à l'assèchement des marais alentours. Elle a rayonné localement et régionalement, au titre de sa vocation religieuse, jusqu'au milieu du XVIIIème siècle.

Elle a ensuite été occupée par des familles qui se sont succédées. La mienne, la famille Godet (connue par son cognac), puis La Motte-Rouge (mon arrière grand-père, ancien propriétaire de Grâce-Dieu, a laissé son nom à une place de La Rochelle, en tant que résistant) a acheté cette abbaye, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, en 1893. J'ai repris le flambeau, en créant il y a 7 ans une activité de réceptions, d'hébergement. Je me suis endetté lourdement, pour les 20 années à venir, pour reprendre Grâce-Dieu, sauver et faire vivre ce patrimoine local, culturel, touristique. Jusqu'à ce que plusieurs projets éoliens viennent mettre en péril cette activité, et tous mes efforts colossaux.

Le parc éolien de Ferrières / Saint Jean de Liversay, créé il y a plusieurs années, est déjà visible depuis l'abbaye, été comme hiver. A aucun moment, nous n'avons été sollicités par ce sujet, pourtant préjudiciable pour ce monument historique, mais aussi pour mon activité.

Un nouveau projet, encore plus proche, problématique et nuisible, est à l'étude, au nord de l'abbaye, sur la commune de Benon. Le mât de mesure est visible d'absolument partout, créant une covisibilité forte avec l'abbaye (ISMH, tout comme le pigeonier et le logis abbatial). Les nuisances visuelles de ce projet seraient désastreuses, pour Grâce-Dieu, mais aussi pour les autres riverains, la majeure partie étant opposée à ce projet.

J'apprends aujourd'hui, alors que le projet n'est pas récent, qu'un nouveau projet éolien (encore un !) est à l'étude depuis plusieurs années. En tant que propriétaire d'un monument inscrit ISMH et exploitant de salles de réception, participant au dynamisme culturel, touristique et économique de la commune, je n'ai pas été prévenu d'un tel

projet. Pire que cela, la société qui porte le projet est venue à Grâce-Dieu, chez moi, pour faire des photos, sans aucune autorisation. Ces photos sont prises depuis les chemins, mais aussi au pied de la maison d'habitation ! La commission a rapporté dans son enquête officielle qu'il n'y avait aucune nuisance ni covisibilité. Quel mensonge et quelle mauvaise foi ! Ces photos sont prises au pied d'un arbre ou d'une haie, alors que 5 mètres à côté, la vue est totalement dégagée sur les futures éoliennes. La première éolienne serait à 1,3 km de Grâce-Dieu. Comment imaginer une seule seconde qu'un mât de 180 mètres ne puisse être visible de nulle part ? Mais pire que cela, ces éoliennes seront visibles d'absolument partout à Grâce-Dieu, puisque l'abbaye et les différents monuments sont au milieu d'un parc très dégagé.

Aujourd'hui, ce projet vient menacer l'intégrité de cette abbaye, mais vient rendre mon activité sans avenir, correspondant à une faillite personnelle et professionnelle ; il n'y a pas d'autres mots. Qui pourrait venir se reposer, se marier, dans un lieu aussi beau, avec des éoliennes tournant à moins d'un kilomètre ?

Monsieur le commissaire, j'attire votre attention sur ce qui est en train de se passer autour de Benon, Saint Sauveur d'Aunis, Ferrières d'Aunis. Notre paysage, notre patrimoine culturel et historique sont sur le point d'être anéantis, pour des projets éoliens portés tous azimuts, sans aucune considération ou étude objective pour les riverains, par des sociétés en recherche d'enrichissement, au détriment des vraies valeurs écologiques. La richesse de notre région ne peut être qu'énergétique, on ne peut pas sacrifier la vie des ruraux que nous sommes, le patrimoine historique et culturel, la tranquillité des habitants des campagnes, ou même des animaux, pour une course folle à l'énergie « renouvelable ». Les avions de la base aérienne de Cognac sont déjà dévastateurs pour la tranquillité locale, les parcs éoliens déjà existants le sont tout autant. Il faut que cela cesse. On ne peut plus sacrifier les territoires ruraux, ni mépriser leurs habitants de la sorte.

Je vous prie de croire, monsieur le Commissaire, en l'expression de mes salutations distinguées.

Olivier de Villeneuve
Abbaye de la Grâce-Dieu

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping stroke that extends downwards and to the right.

ALBERT-STELMACH Dominique

De: D S <dominique.stelmach@gmail.com>
Envoyé: vendredi 2 juillet 2021 16:36
À: ALBERT-STELMACH Dominique
Objet: Re: Enquête publique projet éolien ST SAUVEUR D AUNIS

Le ven. 2 juil. 2021 à 16:11, D S <dominique.stelmach@gmail.com> a écrit :

Mesdames, Messieurs,

Dans cet avis, aucune position politique, écologique, ou encore religieuse, simplement une vision critique traduisant mon opposition audit projet éolien ST SAUVEUR D AUNIS.

De nature modérée, je suis vivement interpellée par ce projet relatif à un parc éolien sur la commune de ST SAUVEUR D AUNIS... Nous sommes aux portes de cette magnifique ouverture vers le pôle du marais poitevin (site protégé), et un parc éolien déjà existant du côté de Ferrières d Aunis fait face à la commune de Saint Sauveur d Aunis; en acceptant ce nouveau projet, situé à l opposé, la commune sera quasiment entourée d'éoliennes. Cela m apparaît bien disproportionné pour une seule zone géographique, de surcroît bien peu accueillant, et vient grandement gâcher la vue que l on peut porter sur notre campagne, Dame Nature. Hormis l intérêt financier que je devine pour quelques-uns, je pense sincèrement qu il est possible de trouver d autres lieux, ou conserver le même axe que les installations existantes, en évitant ainsi de noyer les abords quasi directs de ladite commune de ces "monstres sacrés", "ces monstres d acier", bien que je porte une véritable volonté et croyance en la protection de notre planète et dans les nouvelles sources d énergies plus vertes, OUI ! Certes, mais par pitié pas au prix de tous les sacrifices. Savez vous que St Sauveur d Aunis, avant d être reconnue comme la porte d entrée vers notre marais poitevin, est portée par son histoire, son église.....et surtout sa discrète, mais si solennelle petite chapelle,... (venez la voir et vous comprendrez). Malheureusement cette dernière se situe au pied de ce projet éolien. Comment est il possible de faire abstraction de ceci. Mesdames, Messieurs, avec tout le respect que je vous porte, comment cela serait il victorieux d autoriser ce projet, baffouant ainsi notre environnement, celui -même qui porte les traces de notre passé, de notre histoire, ...notre si précieux patrimoine identitaire.

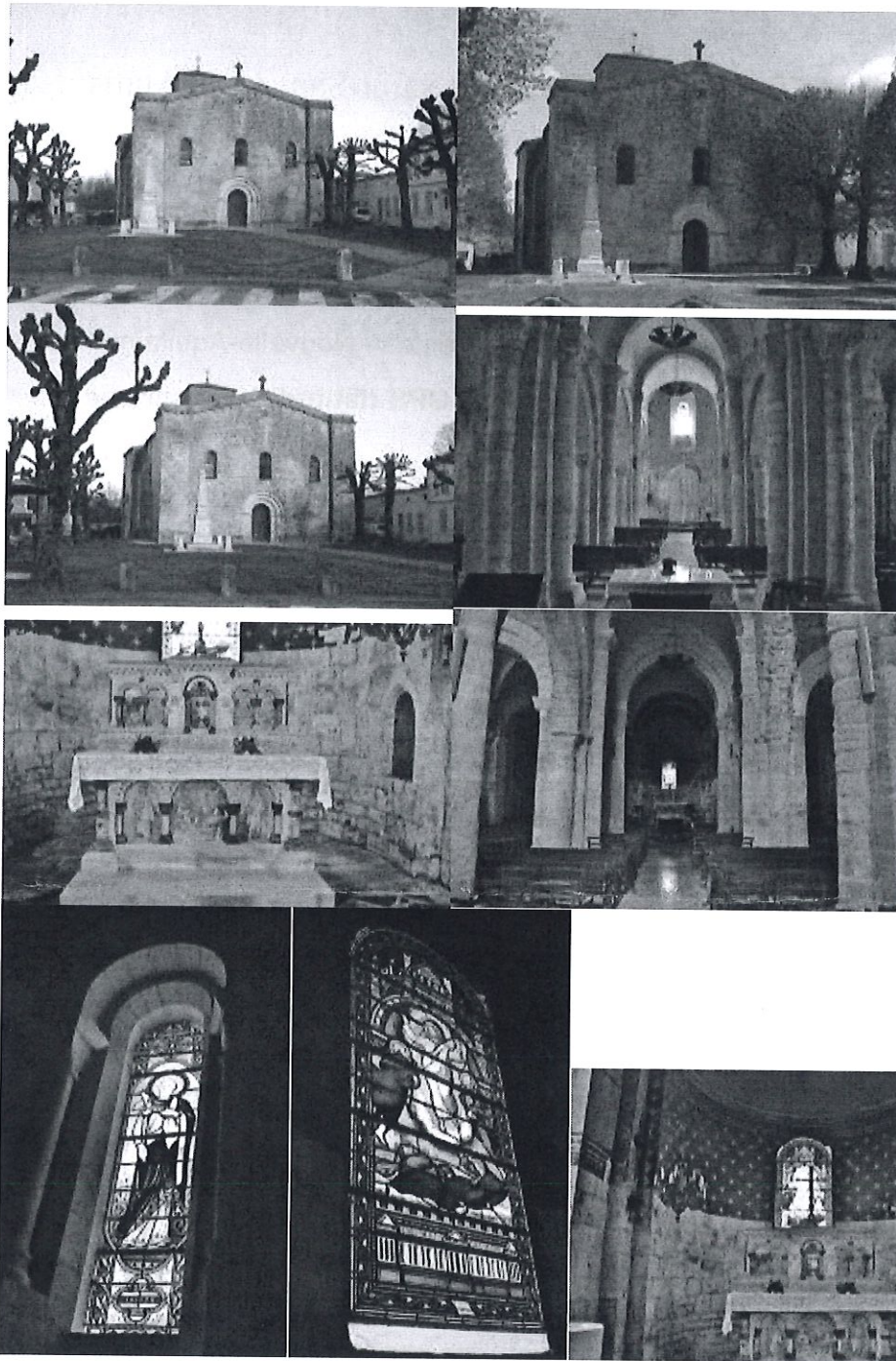
Je vous invite à venir constater par vous même, visitez les lieux, et faites gentiment l'ascension à pieds jusqu à l espace désigné à ce supposé futur parc éolien, imprégnez vous de notre histoire et de notre environnement et vous comprendrez, autant que vous saurez mesurer les fondamentaux de cette opposition légitimée.

Les photos ci-jointes témoignent de l existant "eolien" d une part, d autre part de l espace naturel appelé à être défiguré par ces gigantesques mats avec au premier plan ce lieu discret et solennellement dédié à notre chapelle. Enfin je lie aussi 2 documents PDF relatifs au patrimoine historique de St Sauveur d Aunis.

Recevez cet avis comme une invitation raisonnable à sauvegarder, à préserver nos lieux, ainsi que notre visuel au quasi quotidien, à respecter l harmonie de nos paysages, et en conséquence à orienter ces investissements futurs vers des espaces plus isolés, ou déjà dédiés à de tels projets.

Veillez, Mesdames, Messieurs, accepter mes cordiales et respectueuses salutations.

Dominique ALBERT-LALANCE



Page Wikipedia : [Eglise de la Transfiguration à Saint-Sauveur-d'Aunis](#) (Page à créer)

Fiche Mérimée : PA00105231

Mobilier classé Monument Historique conservé dans l'édifice :

Dernière mise à jour de la fiche Monumentum : 2021-06-21

Saint-Sauveur-d'Aunis, chapelle Notre-Dame des Champs.

En Aunis et Saintonge, l'hiver 1788-1798 fut caractérisé par sa longueur et sa durée. Les vignobles de la commune de Saint-Sauveur dépérissaient en raison des gelées, des vers. Des centaines d'hectares étaient plus ou moins infectés.

En 1832, la population accuse le maire de négligence malgré ses observations et ses recours auprès du Préfet.

En 1834, survint, non plus sur les cultures, mais les habitants eux-mêmes, une maladie: le choléra mobu. La commune la plus touchée dans la région fut Saint-Sauveur. On fit alors vœux d'élever une chapelle dans un lieu de la commune.

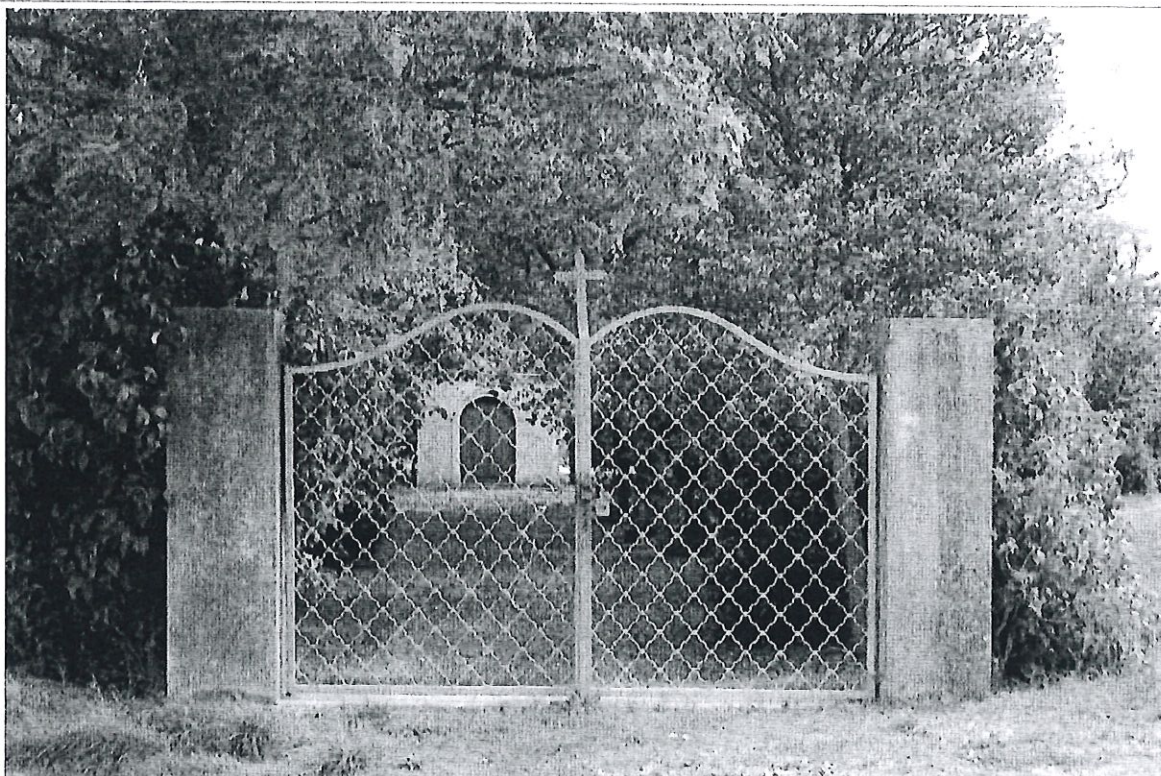
On oublia la chapelle promise, quoique dans les vignes les vers reprennent leur néfaste travail. En 1848, le maire demande des secours à la préfecture. On ne pensait plus qu'à laisser les vignes à l'abandon. La terre, même si on arrachait les ceps, était impropre à cultiver le blé.

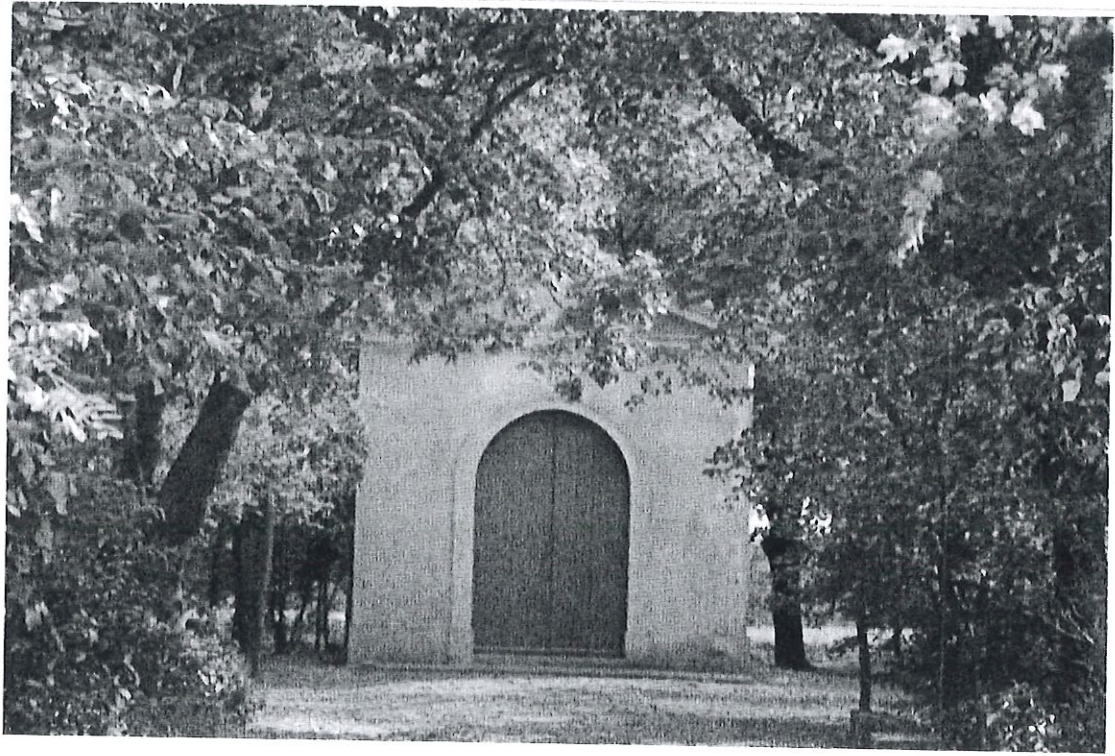
Et voilà que l'on se rappela du vœu. Le 8 juillet 1850, le conseil municipal donna son accord pour construction d'une chapelle sur le territoire de la commune, grâce à une souscription publique. Celle-ci s'étant avérée insuffisante pour la construction de l'édifice, la préfecture prit à sa charge le reste des frais. Le vœu fut ainsi réalisé.

«Il a été convenu qu'à l'occasion de la destruction des vers qui ravageaient les vignes, il y a quelques années, on ferait une chapelle votive pour remercier Dieu de la cassation de ce fléau» (1849).

La chapelle fut terminée en 1854. Monseigneur Villecours, évêque de La Rochelle, vint la bénir.

A l'intérieur de cette chapelle se trouve une statue de Notre-Dame d'Afrique.



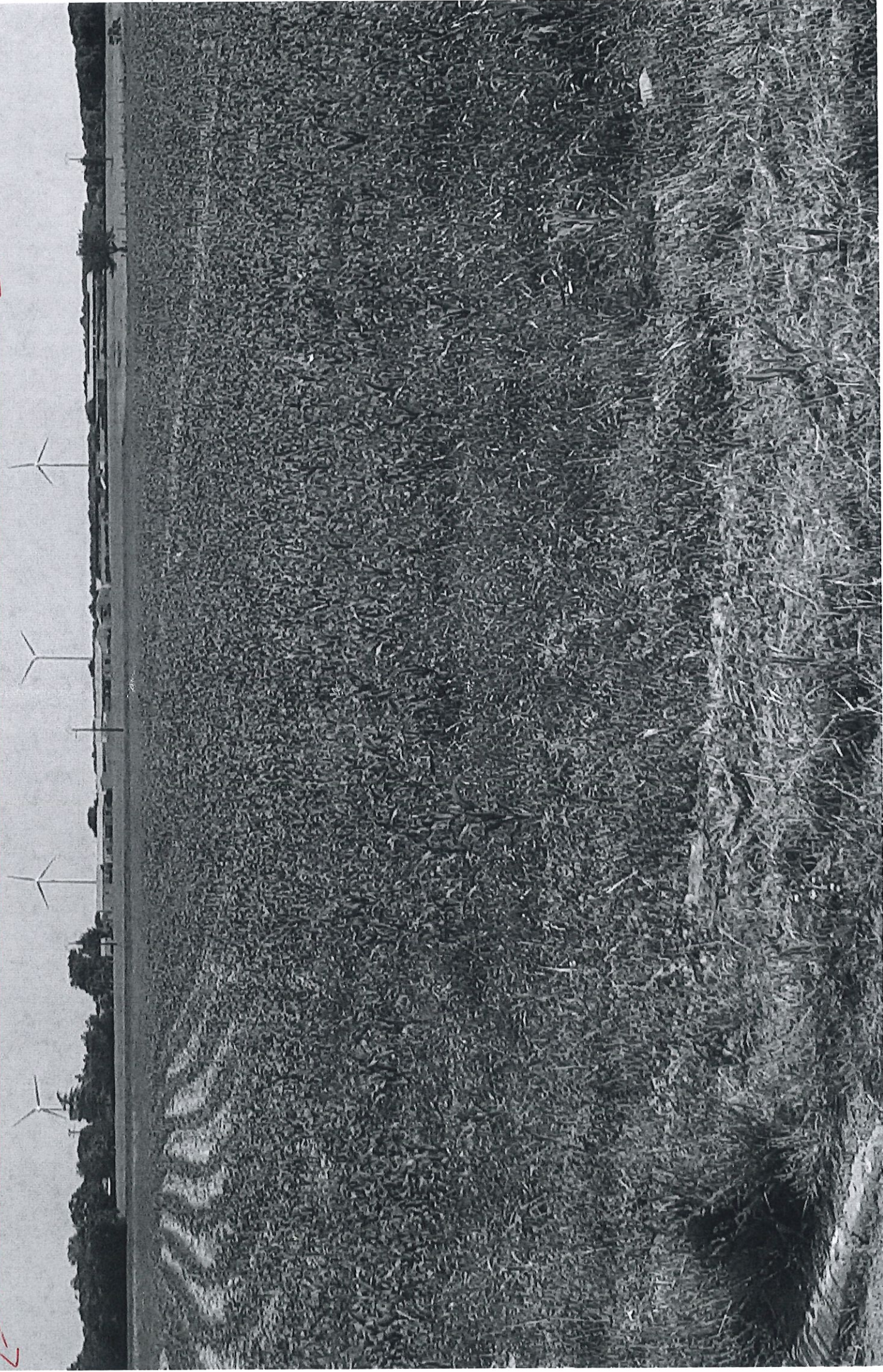


Vue des Hauts de St-Sauveur, au niveau de la petite chapelle

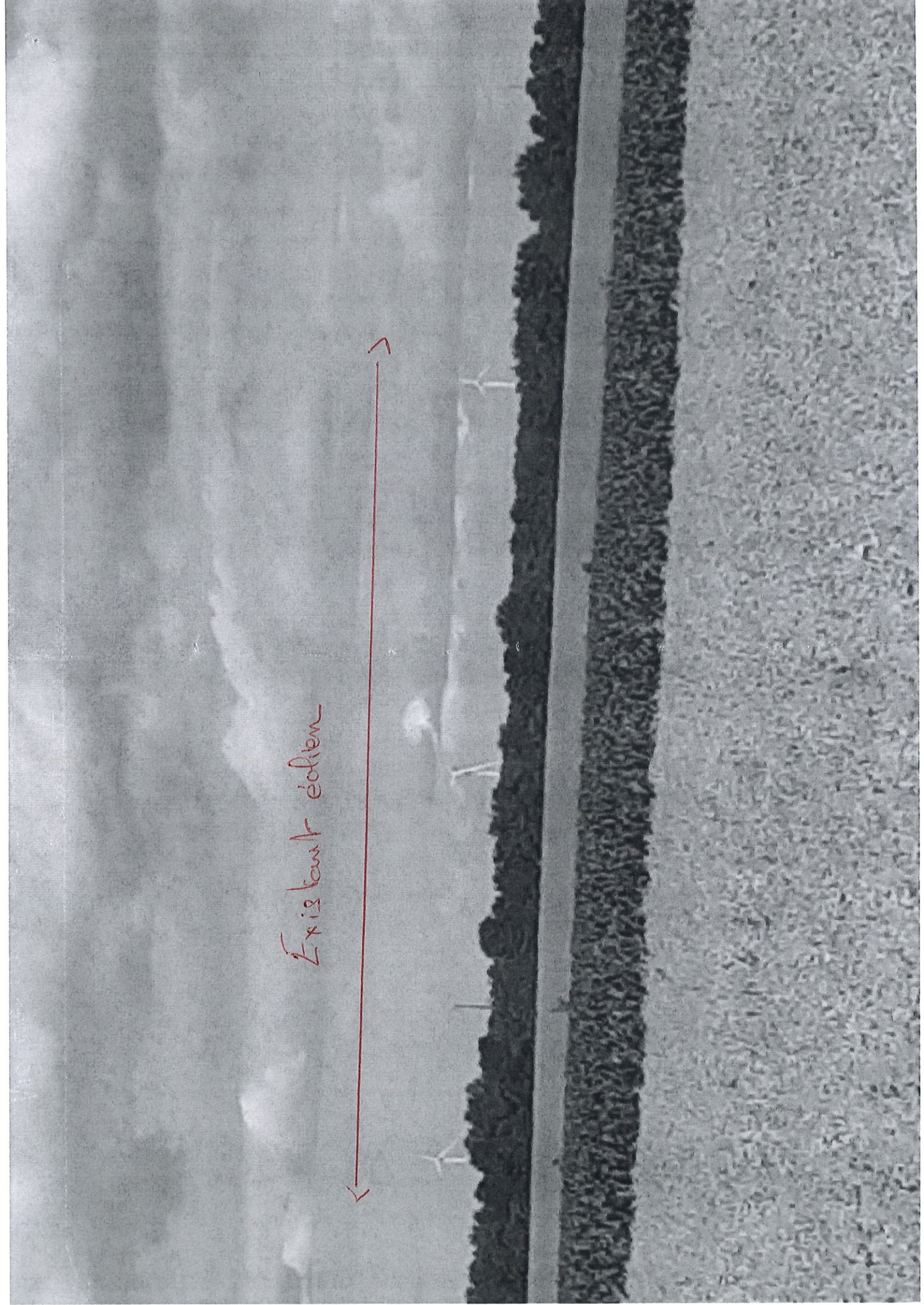
Existant éolien

>---

<---



Existential éolien



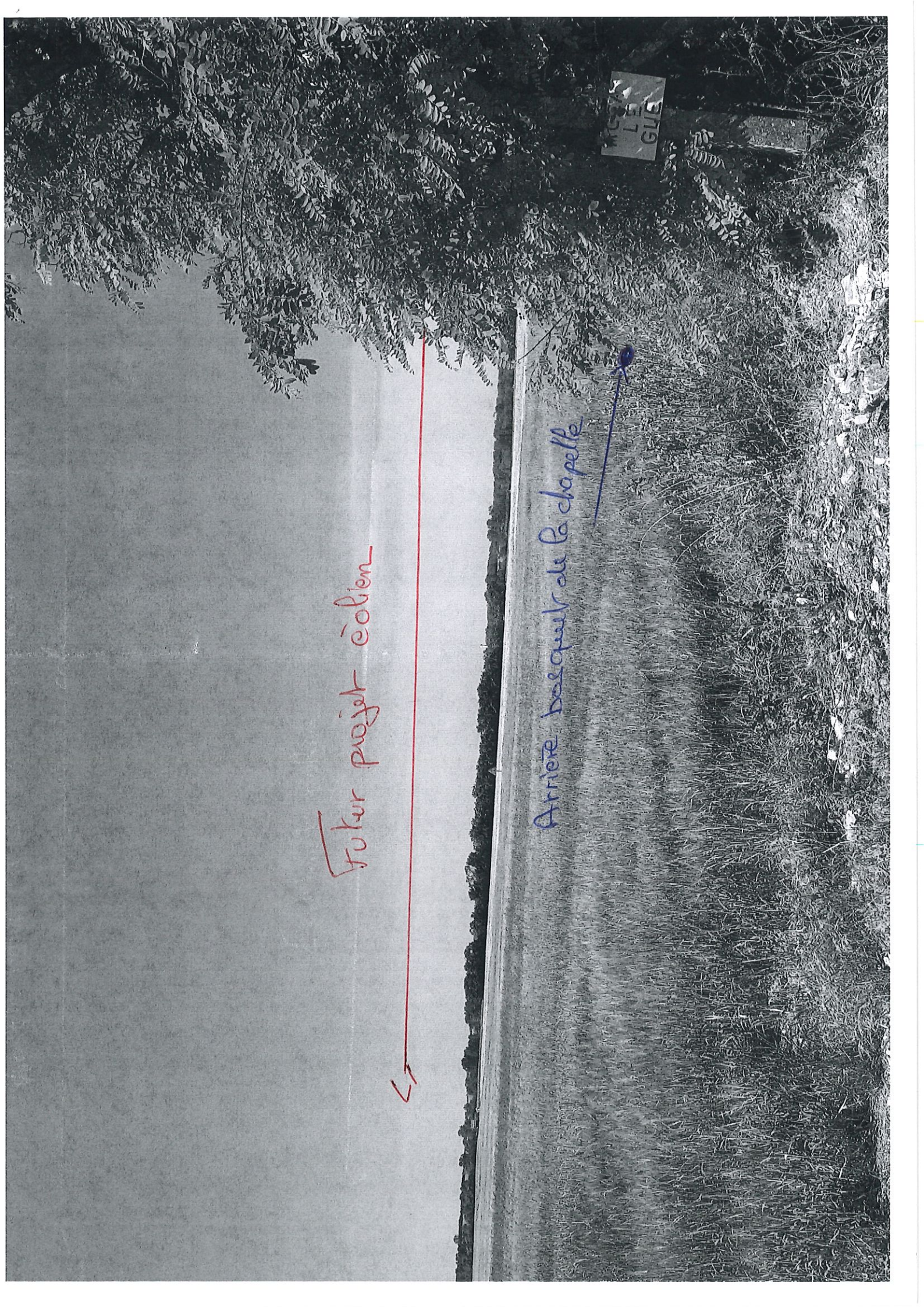
Futur projet éolien



Arrière basquin de la chapelle



MONT
LE
GUE



Entrée
Bosquet de la chapelle



Projet éolien !



La chapelle
dans son bosquet



Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien ST SAUVEUR D AUNIS

De : D S <dominique.stelmach@gmail.com>

Date : 02/07/2021 21:01

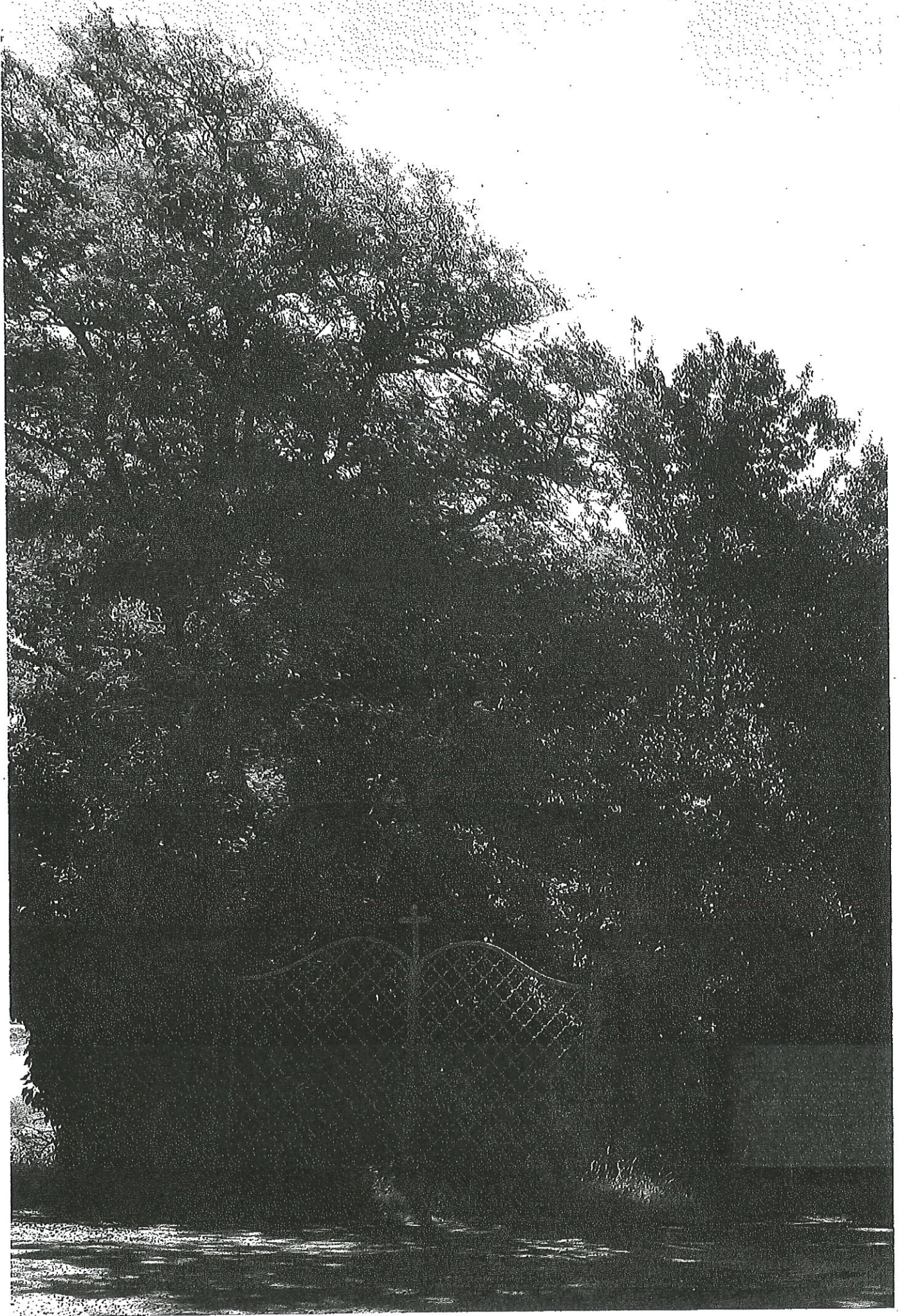
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

33

— Pièces jointes : —

20210629_212343.jpg

30 octets



34

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien ST SAUVEUR D AUNIS

De : D S <dominique.stelmach@gmail.com>

Date : 02/07/2021 21:04

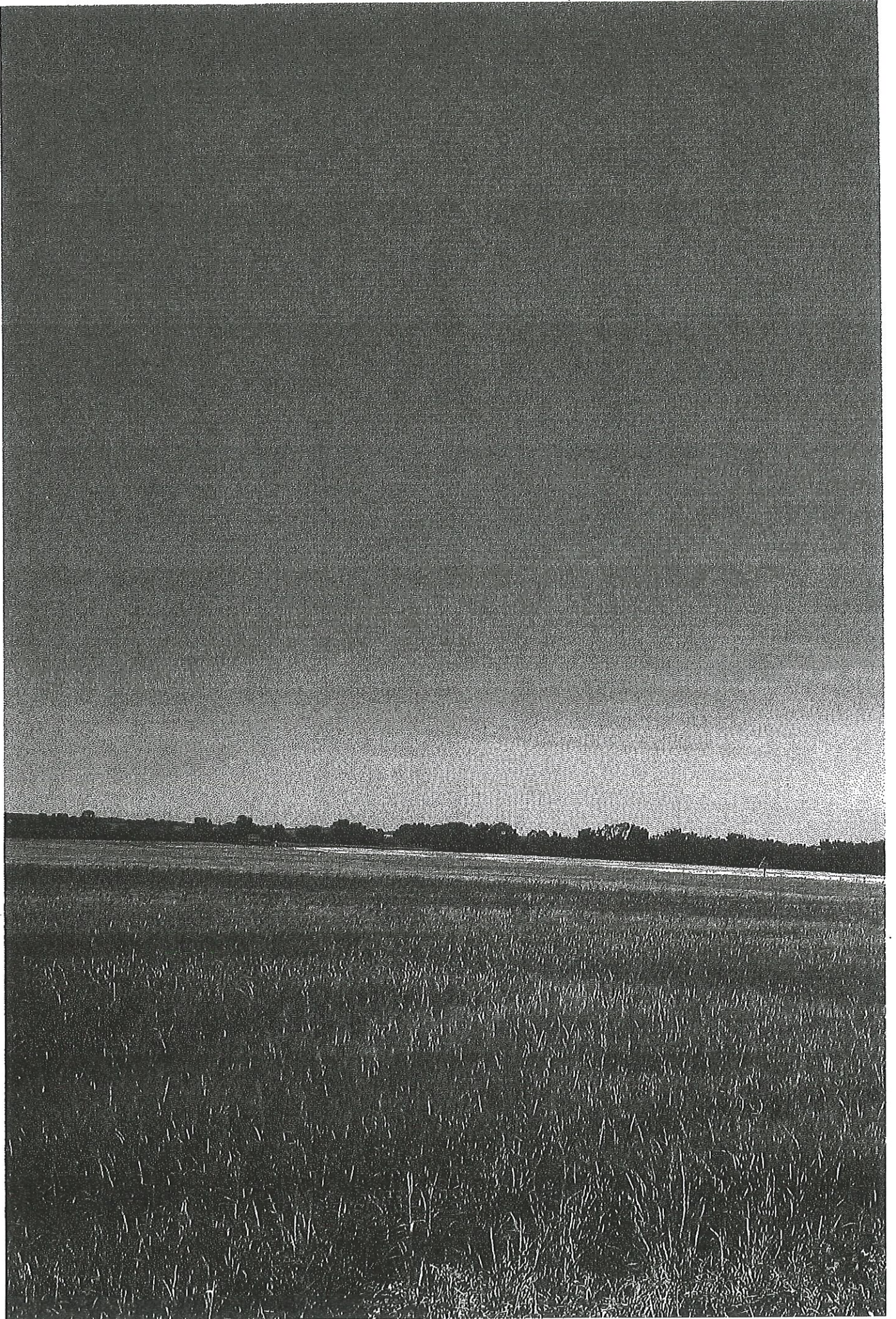
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Vue de l'arrière de la chapelle de St Sauveur d Aunis, comment imaginer planter décentement de gigantesques mats....

— Pièces jointes : —

20210629_213408.jpg

30 octets



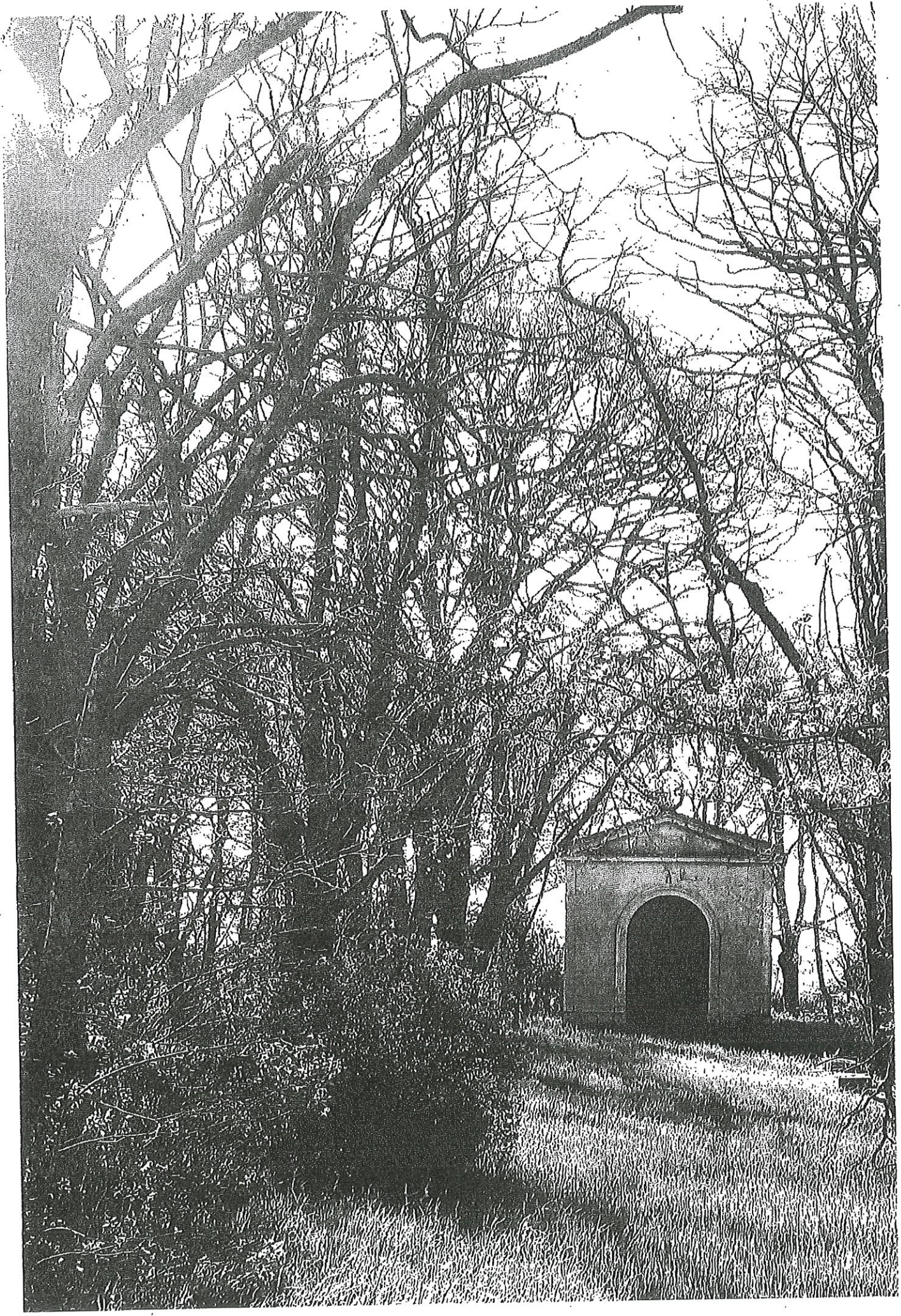
35

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien ST SAUVEUR D AUNIS
De : D S <dominique.stelmach@gmail.com>
Date : 02/07/2021 20:49
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

— Pièces jointes : —

20210629_212943.jpg

30 octets



INTERNET] Enquête publique projet éolien ST SAUVEUR D AUNIS

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien ST SAUVEUR D AUNIS

De : D S <dominique.stelmach@gmail.com>

Date : 02/07/2021 21:00

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

35 bis

— Pièces jointes : —

20210629_213242.jpg

30 octets



Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien ST SAUVEUR D AUNIS
De : D S <dominique.stelmach@gmail.com>
Date : 02/07/2021 20:43
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

36

— Pièces jointes : _____

Eglise de la Transfiguration à Saint.pdf

30 octets

Eglise de la Transfiguration à Saint-Sauveur-d'Aunis

Crédit photo : Bastien.pierre - Sous licence Creative Commons

Adresse renseignée dans la base Mérimée :

17540 Saint-Sauveur-d'Aunis - France

Code Insee de la commune : 17396

Charente Maritime [17] - La Rochelle - Poitou Charentes - Nouvelle-Aquitaine

Adresse approximative issue des coordonnées GPS (latitude et longitude) :

5151 Place de l'Église 17540 Saint-Sauveur-d'Aunis

Éléments protégés :

Eglise : inscription par arrêté du 27 février 1925

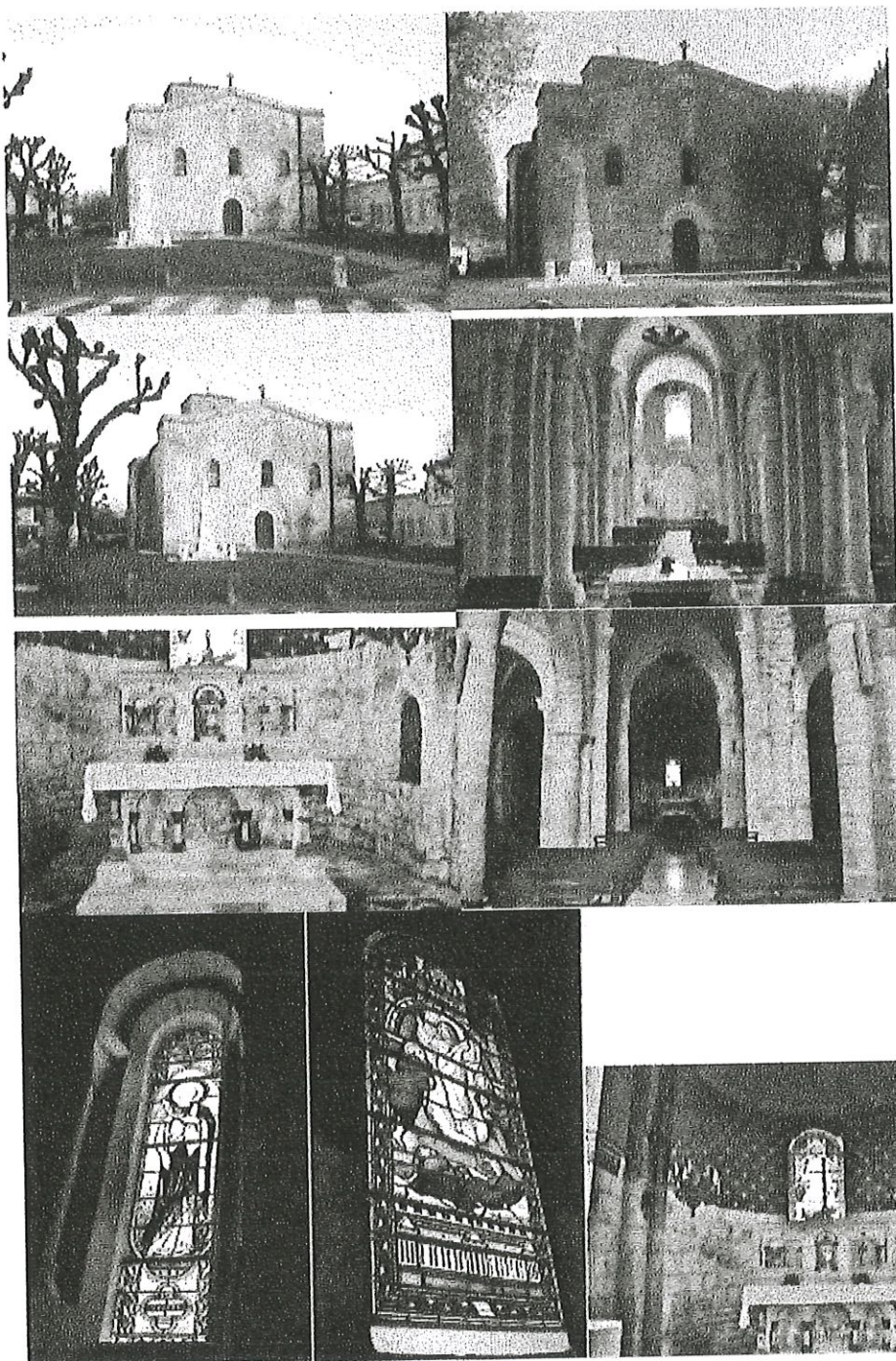
Historique :

Cette église est l'un des rares édifices de l'architecture religieuse des 11 et 12^e siècles à avoir survécu, en Aunis, aux guerres de Religion. Construite d'après le plan latin, avec transept et bas-côtés, abside et absidioles, elle n'a presque rien conservé extérieurement de son apparence primitive. Les murs ont été surélevés, des contreforts ont été édifiés pour contrebuter la poussée des doubleaux. L'ancien clocher a disparu pour faire place à un autre de forme et de construction plus modernes. L'intérieur au contraire est majoritairement bien conservé. La croisée du transept est couverte par une coupole octogonale à pans accusés, portée, en guise de pendentifs, par des trompes semi-comiques qui viennent racheter le plan carré de la partie inférieure. Les colonnes qui soutiennent les doubleaux, présentent des chapiteaux sculptés (animaux fantastiques, aigle, lion, taureau, saints, feuillages...). Les anciennes voûtes de la nef et des bas-côtés n'existent plus. Seuls leurs doubleaux ont subsisté, avec les colonnes et les chapiteaux les supportant. Les voûtes de la dernière travée de chacun des bas-côtés, voûtes d'arêtes très surbaissées, avec nervures, sont d'une époque un peu postérieure aux autres parties de la construction.

Périodes de construction :

11^e siècle, 12^e siècle

Propriété de la commune



Page Wikipedia : [Eglise de la Transfiguration à Saint-Sauveur-d'Aunis](#) (Page à créer)

Fiche Mérimée : PA00105231

Mobilier classé Monument Historique conservé dans l'édifice :

Dernière mise à jour de la fiche Monumentum : 2021-06-21

37

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien ST SAUVEUR D AUNIS

De : D S <dominique.stelmach@gmail.com>

Date : 02/07/2021 20:27

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mesdames, Messieurs,

Dans cet avis, aucune position politique, écologique, ou encore religieuse, simplement une vision critique traduisant mon opposition audit projet éolien ST SAUVEUR D AUNIS.

De nature modérée, je suis vivement interpellée par ce projet relatif à un parc éolien sur la commune de ST SAUVEUR D AUNIS... Nous sommes aux portes de cette magnifique ouverture vers le pôle du marais poitevin (site protégé), et un parc éolien déjà existant du côté de Ferrières d Aunis fait face à la commune de Saint Sauveur d Aunis; en acceptant ce nouveau projet, situé à l opposé, la commune sera quasiment entourée d'éoliennes. Cela m apparaît bien disproportionné pour une seule zone géographique, de surcroît bien peu accueillant, et vient grandement gâcher la vue que l on peut porter sur notre campagne, Dame Nature. Hormis l intérêt financier que je devine pour quelques-uns, je pense sincèrement qu'il est possible de trouver d autres lieux, ou conserver le même axe que les installations existantes, en évitant ainsi de noyer les abords quasi directs de ladite commune de ces "monstres sacrés", "ces monstres d acier", bien que je porte une véritable volonté et croyance en la protection de notre planète et dans les nouvelles sources d'énergies plus vertes, OUI ! Certes, mais par pitié pas au prix de tous les sacrifices. Savez vous que St Sauveur d Aunis, avant d'être reconnue comme la porte d'entrée vers notre marais poitevin, est portée par son histoire, son église.....et surtout sa discrète, mais si solennelle petite chapelle, ... (venez la voir et vous comprendrez). Malheureusement cette dernière se situe au pied de ce projet éolien.

Comment est il possible de faire abstraction de ceci. Mesdames, Messieurs, avec tout le respect que je vous porte, comment cela serait il victorieux d'autoriser ce projet, baffouant ainsi notre environnement, celui -même qui porte les traces de notre passé, de notre histoire, ...notre si précieux patrimoine identitaire.

Je vous invite à venir constater par vous même, visitez les lieux, et faites gentiment l'ascension à pieds jusqu'à l'espace désigné à ce supposé futur parc éolien, imprégnez vous de notre histoire et de notre environnement et vous comprendrez, autant que vous saurez mesurer les fondamentaux de cette opposition légitimée.

Les photos ci-jointes témoignent de l'existant "éolien" d'une part, d'autre part de l'espace naturel appelé à être défiguré par ces gigantesques mats avec au premier plan ce lieu discret et solennellement dédié à notre chapelle.

Enfin je lie aussi 2 documents PDF relatifs au patrimoine historique de St Sauveur d Aunis.

Recevez cet avis comme une invitation raisonnable à sauvegarder, à préserver nos lieux, ainsi que notre visuel au quasi quotidien, à respecter l'harmonie de nos paysages, et en conséquence à orienter ces investissements futurs vers des espaces plus isolés, ou déjà dédiés à de tels projets.

Veillez, Mesdames, Messieurs, accepter mes cordiales et respectueuses salutations.

Dominique ALBERT-LALANCE

PS : fichier photos différé

Sujet : [INTERNET] Enquête éoliennes st sauveur d'aunis
De : Agnes Chatenet Goy <agnes91230@gmail.com>
Date : 02/07/2021 11:33
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Contre l'implantation à cet emplacement.

Les communes de la CDC Aunis Atlantique ont prévu une zone d'implantation de parcs éoliens (PLUIH), cette zone n'en fait pas partie

Il y a maintenant des cigognes en période de migration. Les éoliennes vont les chasser ou les tuer. Je constate ce fait à St Jean de Liversay, il n'y a plus de rapaces non plus tout autour des éoliennes. À une époque on demandait de replanter des haies pour la biodiversité, c'est pas très écologique pour le coup...

Merci de m'avoir lu.

Agnes Chatenet, 1 rue des quatre vents, 17540 le Gué d'alleré.

Sujet : [INTERNET] enquete parc éolien saint sauveur d'aunis

De : Didier Goy <didiergoy@gmail.com>

Date : 02/07/2021 11:14

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

39

Bonjour,

Avis défavorable pour l'implantation **a cet endroit:**

1) Le PLUIH de la CDC Aunis Atlantique a prévu une zone d'implantation de parcs éoliens avec l'accord des communes concernées. Pourquoi ne pas la respecter ?

2) Les communes de Saint Sauveur et Le gué d'alléré ont un rapprochement en cours et la voie de circulation douce prévue entre les 2 communes va être coupée par cette ligne de démarcation !

3) Cette zone abrite de nombreux oiseaux protégés et de plus en plus de Cigognes en période de migration. A partir de quel logique **écologique** une éolienne aurait le droit d'en tuer 38 par an ?

4) Au niveau administratif, un arrêté préfectoral en cours crée une zone de biodiversité a proximité immédiate. Est-ce cohérent ?

--

Didier Goy

40

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien ST SAUVEUR D AUNIS

De : D S <dominique.stelmach@gmail.com>

Date : 02/07/2021 20:42

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

-- Pièces jointes : -----

Chapelle St Sauveur d'Aunis.pdf

30 octets





Fiche 171

Association du Développement Durable
de la Vallée du Curé.

Régie par la loi du 1 juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.
n°W173002607 2008 modif : 2015

St Sauveur le 2 juillet 2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Notre association, tenue informée de l'enquête publique ,que vous menez ,tient à vous présenter ses observations sur le projet de Saint Sauveur d'Aunis.

St Sauveur d'Aunis est en zone handicap spécifique Art20

Paysage : Plaines de champ ouverts.

Espaces du littoral, de la mer et des marais.

13% de la surface communal est en ZNIEFF de type 1

16% en ZNIEFF de type 2

ZICO 18% de la surface

La commune est signataire de la charte 2014-2026 du Parc Naturel Régional marais Poitevin
Natura 2000.

Le schéma éolien du PNR du 1/04/2019 met en vigilance exclusif la zone de protection spéciale au sud-ouest de Saint Sauveur d'Aunis (L511-1 code de l'environnement).

Le projet d'Arrêté de Protection(25/06/2020) de biotope et des habitats naturels(APPB), St Sauveur d'Aunis est concerné par 217,59 ha.loi n°2012-1460 du 27/12.

Il n'apparaît pas dans les aires d'études du promoteur au sein RNN,RNR.(Réserve Natuelle Nationale et Régionale).

Les différents inventaires menés depuis 2003 sur ce territoire , ont montré la richesse du site.
Avec 126 espèces protégées au niveau national ou régional .

Présentes : 101 oiseaux, 9 amphibiens, 7 mammifères, 3 reptiles, 2 plantes, 1 lepidoptère, 1 coléoptère et un poisson (lettre DDTM référence MF-B-20-327)

La rosalie des alpes ,des individus ont pu être observés à Rioux.

Le projet de huit éoliennes industrielles est incompatible avec Natura 2000 et la Charte PNR et le PLUIh

L'ensemble de ZPS et de ZSC forme le réseau Natura 2000 qui dans la directive habitat contribue à la pierre angulaire de la politique de l'environnement de l'union européenne.

Directive habitat 21/05/1992 et aussi la loi de la nature 1976-1993 et 9/08/2016.

Le projet est enclavé entre des zones ZNIEFF de type 1 et 2. **Un bouchon** entre la forêt de Benon, les plaines et les zones sensibles et protégées de St Sauveur , Nuailé d'Aunis, Gue d'Alléré.

Les communes de Anais ,Angliers ,Saint Sauveur d'Aunis et Nuailé d'Aunis correspondent à une entité du marais mouillé, c'est à dire un bas-marais inondable par crue ou par engorgement en période pluvieuse. Avec les trois éoliennes de Longèves , il est constaté , dès la nuit tombée, que les phares clignotants reflètent dans les étendues d'eau et perturbe les oiseaux nocturnes.

Il convient donc d'éviter d'implanter des éoliennes dans ces périmètres.
(étude doc éoliennes et biodiversité ,synthèse des connaissances sur les impacts, par Simon P.Gautier en association avec la LPO, ONCFS(office national chasse pêche)
Ce parc n'a pas sa place à Saint Sauveur d'Aunis. Ce projet est un désastre écologique et un massacre paysager.

Organisation des implantations

Une éolienne à une distance de 850 mètres et deux à 900 mètres de l'hameau de RIOUX ,qui occuperont toute la ligne de crête (22 mètres d'altitude) dont deux à 820 mètres de la ZNIEFF de Type 1 .La mortalité directe dû aux éoliens est au moins 2 fois plus importante à proximité des zones de protection ZPS-ZNIEFF.

Plusieurs études sérieuses montrent que le dérangement pour la nidification peut atteindre 400 à 500 mètres autour d'un parc éolien(LPO, ADEM) et pour certaines espèces à 800 et 1000m.
Le parc amputera environ 33 ha de zone protégée pour son installation.

Trois autres , groupées sur une zone à 22 ,27 mètres d'altitude surplomberont le village à plus de 200mètres de hauteur et à 1350 mètres de son église du début X iem siècle, classée.Comme celle des Moindreux, pourtant situé à 2500 mètres (Photo 1)

Une éolienne à 250 mètres de la Chapelle ,Notre Dame des champs 1854. Edifiée à la suite d'un vœu prononcé par la population frappée par le choléra et le phyloxera qui détruit les vignes.
Le parc va impacter l'abbaye de la Grace Dieu, qui fût fondée par Guillaume X du poitou qui fit don aux cisterciens en 1136. Monument classé.

A 730 mètres des premières habitations.

Des effets avec des graves problèmes pour la santé, bruits lancinant ,privation du sommeil.

Une liste des symptômes qui interviennent après leur mise en fonctionnement (étude publiée en 2009 ,médecin américain de l'université de PRINCETON)

Risque **d'effets tromboscopique** surtout l'hiver le soleil se couchant plus tôt et beaucoup plus bas à l'horizon, parc situé au sud sud ouest d'un **lotissement et en face de l' HEPAD** (photo2)

Le groupement de 5 éoliennes dans un périmètre de 1200x750 mètres ,ameneront des vues marqués, ne favorisant pas du tout une insertion dans le paysage, au contraire une agression visuelle importante. Une incohérence avec l'implantation des parcs existants au nord le parc des Moindreux et de Longèves séparés de 5 km

La hauteur des éoliennes (180 mètres) nettement supérieure à la hauteur des points hauts présents alentour. E1-192m,E2-196m,E3-202m, E4-205m,E5-194m, E6-202m, E7-203m, E8-194m

La commune se verra prise en étau par deux parcs éoliens avec celui du côté de St Jean de Liversay qui va être agrandi de 3 machines à l'ouest de Normandie.

Ce gigantisme sera dommageable aux paysage,à la faune et aussi pour la santé.(photo4)

L'indice d'occupation de l'horizon ,c'est à dire le cumul des angles occupés par le projet en cours et ceux en fonctionnement est ici dans un rayon de 6 km à 158°.

La DREAL préconise à un minimum de 120°

Observations sur le dossier Volkswind

Les montages photos :

Ils ne reflètent pas la réalité visuelle , les proportions ne sont pas respectées.

La focale utilisée n'est pas adaptée à l'oeil humain, les prises à 180° déforment les vues et minimisent l'impact réel sur le paysage.

La représentation des éoliennes en blancs est trompeur , elles atténuent leur présence, un marketing bien mené.

Il suffit de voir sur le terrain ,avec le parc des moindreaux et Longèves les éoliennes ne sont pas blanches.

Les zones protégées :

Le dossier sous- estime les zones protégées, notre patrimoine naturel est en danger

L'expertise d'une ZNIEFF est une démarche qui associe ,scientifiques, collectivités territoriales, naturalistes et associations de protection de la nature.

Il faut construire une base de données ; depuis 1982 deux générations d'inventaire (1982-1998 et 1997-2012) une troisième génération en cours.

Le promoteur se contente d'un **inventaire sur quatre saisons**.

Des données forcément incomplètes,qui sous-évalue la richesse de cette zone.

Les propositions compensatrices ne serviront à rien puisque les machines installées ne pourront plus jamais rétablir les impacts destructrices sur la faune ,ceux malgré les sommes mis à dispositions.

Retombées fiscales

Des sommes vertigineuses ont été annoncées dans leur EDITO 504000€ pour la CDC et 327000€ pour la commune.(photo3)

L'IFER au bas mot sera de 258720€ la commune 20% à environ 51744€ /an (base de 7,7 € le kw monté au 1/01/2021).

Ces sommes énormes sont des incitations à positionner les personnes en faveur du projet(voir registre de l'enquête publique) .Un mensonge grave pour la bonne foi du résultat de l'enquête.

Production électrique

Il est prévu une connexion à Puilboreau, un acheminement par enfouissement sur 30km environ. Soit par rapport à la puissance initiale installée de 33,6 Mw, il va falloir compter une déperdition de :

12% environ dû au transport (effet joue)

2% de perte à la distribution aux consommateurs

Un total de 11,76 Mw de perte avec l'intermittence de fonctionnement.

Wolks wind appel ça du rendement, encore des affirmations trompeuses.

Le dossier concernant la biodiversité n'est pas cohérent et avec d'énorme incertitude.

Il n'est pas non plus cohérent avec la stratégie de valorisation paysagère et écologique de l'objectif du schéma éolien de la CDC et PNR et du PIUih (art L4251-3 du code général des collectivités

Nous vous demandons de donner un avis défavorable à ce projet.

Le Bureau ADDVC .
addvc17@orange.fr

Photo 1 vue de l'église avec en arrière plan une éolienne des Moindreaux à 2500m



Photo 2 Prise en hiver au dessus de la Chapelle en face de l'HEPAD et le lotissement



EDITO du promoteur les retombées fiscales


Photo 3

à l'installation d'éoliennes : distance des logements (730 mètres des habitations les plus proches) et conditions venteuses avantageuses.

Les 8 éoliennes du projet produiront l'équivalent de la consommation en électricité de 18 000 foyers par an. De plus, elles apporteront des bénéfices non-négligeables à la région.

En effet, la société **VOLKSWIND France** a pour ambition d'intégrer le parc de Saint Sauveur d'Aunis au territoire, et ce de la meilleure façon possible.

- Durant toute sa durée de vie, **le parc soutiendra l'économie locale via la création de 350 emplois directs et indirects** pendant la construction et l'exploitation des éoliennes.
- Le parc de Saint Sauveur d'Aunis créera des retombées fiscales conséquentes pour la commune et les collectivités. **Environ 504 000 € par an reviendront directement à votre communauté de communes grâce aux 8 éoliennes, environ 327 000 € à la commune de Saint-Sauveur-d'Aunis.**
- Volkswind France développe et exploite des parcs éoliens en Poitou-Charentes depuis de nombreuses années. Notre présence durable nous engage à répondre à vos attentes pour le territoire. **Avec un budget de 115 000 mesures d'accompagnement (suivi d'activité et comportemental de l'avifaune et des chiroptères, installations de gîtes pour les chauves-souris, bourse au haie)** que nous prévoyons de mettre en œuvre permettent d'y répondre.



montage photo ADDVC coté projet .Notre église classée dénaturée du pont de la N11(photo4)



42

Sujet : [INTERNET] Re: Fwd: Parc eolien St Sauveur d'Aunis
De : Candy équestre <candy.equestre@gmail.com>
Date : 03/07/2021 16:40
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Guy Plisson
8 rue du logis
Luche
17170 St Jean de Liversay.

A Monsieur le Préfet et Monsieur l'enquêteur public charge de collecter les avis des habitants .

Messieurs

Ça tombe bien, l'adresse mail parle d'environnement.

Les communes de St Jean de Liversay, Ferrières, St Sauveur D'Aunis, Nuaille d'Aunis, Vérines, Longeves représentent un gros bassin de population.

Nous subissons les nuisances suivantes:

Une carrière bruyante avec son concasseur et son cortège de camions .

Une usine classée Seveso .

Une zone industrielle en fort développement.

Une zone commerciale a la croissance démesurée.

Les pollutions agricoles classiques. (pesticides machines agricoles etc)

Une scierie a Luche dont les tronçonneuses fonctionnent de 7 heures du matin jusqu'au soir.

Des lotissements en cours et a venir sans fin ,qui prennent de plus en plus de surfaces agraires , avec leur cortège de nuisances.

Des éoliennes inesthétiques , inefficaces ,bruyantes , ruineuses pour les contribuables avec une pollution présente et a venir enorme.

Des éoliennes qui saccagent nos paysages et notre qualité de vie.

Des éoliennes nocives pour la vie animale et humaine.

Des éoliennes implantées dans la plus grande opacité et contre l'avis de beaucoup de conseils municipaux.

Des éoliennes, véritable hachoir a oiseaux diurnes et nocturnes, si utiles pour la nature.

Des territoires a espaces protégées envahis par l'industrie éolienne

Ce qui est surprenant c'est l'espèce humaine qui ne semble pas mériter protection.

Si vous aviez fait l'effort de vous informer sérieusement et de manière approfondie sans écouter les sirènes des promoteurs éoliens aux sources financières douteuses, vous devriez savoir tout ça.

Pendant ce temps la, après l'arrachage des haies et des arbres pour le remembrement, certains replantent des haies, essaient de respecter l'environnement, mais l'éolien est au dessus des lois!!!

Site historiques, tourisme, forêts, chemins de terres, confort de vie des habitants qui avaient choisi de vivre au calme a la campagne, perte de valeurs des biens immobiliers, tout s'efface devant l'éolien et les investisseurs privés et étrangers pour la plupart.

Les bretons sont en train de réagir. Si ça continue, la gronde qui va en se développant contre l'éolien, va déborder ce cadre la. Rappelez vous les gilets jaunes, avec leur cortège de dégâts.

les gilets jaunes n'avaient pas la même base de raisonnement que les anti éoliens. La il s'agit de gens plus réfléchis

Pensez aux clivages que l'éolien crée dans les campagnes entre voisins.

En autorisant de nouvelles implantations, vous êtes en train de créer le ferment de graves problèmes qui pourraient bien bousculer le paysage politique Français.

Le désintérêt des Français pour la politique et ses représentants élus ou fonctionnaires devient grandissant. (Regardez le taux d'abstention aux dernières élections)

Toutes ces raisons, (et la liste est encore plus longue que dans ce mail,) me pousse a me positionner contre ce nouveau projet éolien de St Sauveur et d'où que ce soit.

Nous avons déjà notre dose de nuisances.

Veillez recevoir, Messieurs mes salutations anti éoliennes les plus sincères.

Guy Plisson

43

Le 05 juillet 2021

M^{me} Gillet Marie-Line

10, rue du Haut mai 1945

Le Gué d'Alleré 47540

page 187

A. L'intention de M^r le Commissaire enquêteur

Les énergies renouvelables vont prendre de plus en plus de place dans notre vie. Il nous faut penser aux générations futures, à nos petits enfants, les énergies fossiles sont épuisées à court terme et les centrales nucléaires ne sont certainement pas la solution.

Le soleil, le vent sont inépuisables il faut s'en servir à bon escient pour produire notre électricité.

La population augmente, l'électricité va continuer d'augmenter dans les années à venir, nous n'avons pas d'autre choix que de nous diriger vers les énergies renouvelables.

Je suis tout à fait pour le parc éolien à St Sulpice d'Aunis

Fait au Gué D'Alleré

M^{me} Gillet Marie-Line

Gillet

44

Monsieur Guignard Serge
retraité agricole
Port Bertrand
1750 Saint Sauveur d'Aunis

Le 5 juillet 2021.

Fiche 184

à Monsieur le Commissaire enquêteur

Je voulais attirer votre attention sur les points suivants :

1- Propriétaire foncier, fermier et agriculteur en 2016, en GAEC (GAEC du Port Bertrand) à 6 associés, u

Après 3 refus de notre part par téléphone de coopérer à ce projet, en mars avril 2016, avec Monsieur Timothée Baecklandt, de la société Volkswind, celui ci use du stratagème : « nous avons contacté vos propriétaires qui seraient intéressés ». Donc obligation morale d'en discuter, position de faiblesse de notre part, et conflits prévisibles entre fermiers et propriétaires si désaccord. Toute une opération de promesses pour vous corrompre et accepter, se met en place : des promesses de plusieurs éoliennes dans vos parcelles, concurrence avec vos voisins, des revenus théoriques 3 à 4000 euros par MW de puissance, mieux vaut signer rapidement une promesse de bail pour vous inclure de suite dans le projet.

Décision finale nous avons dits non, et beaucoup de nos collègues ont cédé sous cette contrainte et ont signés des promesses de bail dès le 13 avril 2016 après les premiers contacts en mars.

Conséquences : beaucoup de non-dits, méfiance entre agriculteurs, propriétaires, pour ou contre, retenus ou pas dans le projet, 2 éoliennes ou 1/2 sur sa parcelle, riverains hostiles au projet remontés contre les agriculteurs bénéficiaires, enfin un climat social qui nuit à nos villages

2- Depuis presque 6 ans que le projet est en place, après obtention rapides et irréversibles des signature de promesses de bail, aucunes réunions, concertations publiques pour informer du projet et tenir compte de toutes les sensibilités, aucun contacts avec les associations locales, juste un rouleau compresseur qui acte, manœuvre, décide sans tenir compte du refus des élus, (décision négative du conseil municipal) de la commune et communes voisines, communauté de communes, marais Poitevin, Département,

Une sortie naturaliste avec juste une dizaine d'agriculteurs et propriétaires signataires, et une expo non accessible au public dans une petites salle fermée à clé au centre rencontre, et seulement consultable 2 fois 2 heures, tout cela parce que seulement quelques rares bulletins d'information ont été distribués. Une distribution par la Poste aurait concerné toutes les boites aux lettres.

3- La commune de Saint Sauveur d'Aunis a été remembrée pour regrouper les parcelles en des îlots de culture bien adapté à l'agriculture moderne, et l'irrigation. Pour favoriser la biodiversité des haies ont été plantées pour plus de 25kms, ce qui fait que la commune est dans une dynamique de plantations de haies. Dans les zones d'études du projet les nouvelles plantations de haies et les arbres en agroforesterie sont proscrits pour ne pas attirer les chiroptères et les oiseaux, ce qui exclu et interdit un renforcement de la biodiversité dans cette zone.

Les superficies et servitudes utilisées par le projet (chemin, aire de montage, pans coupés, cable, surplomb, etc...) représentent 33 parcelles pour 107 hectares en incluant la parcelle ZX 77. Ces 33 parcelles dans quelques années, vu les baux à rente énormes que cela représente pour les propriétaires ou locataires ne seront plus transmis naturellement à l'age de la retraite, mais gardés coûte que coûte pour préserver ses revenus, avec toutes les conséquences néfastes, (laissées en jachère, mitage, démembrement de grandes parcelles de cultures, sous location, sous main pour garder le pactole, etc...)

4- Les 2 communes le Gué et Saint Sauveur vu la zone d'exclusion de 500 m se verront interdites de tout projet futur sur ces zones dans les 40 ans à venir, voir plus

5- L'étude environnementale ne tiens pas compte et occulte les enjeux de biodiversité et de la zone de marais toute proche, la vallée du Curé, classée ZNIEFF 1 et 2, natura 2000, ZICO, en projet d'arrêté de protection de biotope et des habitats naturels avec pas moins de 126 espèces protégées dont 126 oiseaux, 7 chauves souris. Les éoliennes sont totalement incompatibles et en contradiction complète avec le projet d'arrêté de protection de biotope. Les éoliennes seraient un frein grave à la migration, et quand les marais sont recouverts d'eau plusieurs espèces se mettent à proximité ou dans la zone du projet éolien ; Les feux clignotants la nuit, se reflétant sur l'étendue d'eau de la fin de l'automne au début du printemps poseraient un véritable problème et c'est totalement inconcevable. Les 2 parcs éolien les plus proches, ceux de Longèves et Saint Jean de Liversay sont devenus un vrai désert cynégétique qu'il ne faut surtout pas reproduire ici.

6- Pour nous les habitants de Saint Sauveur et du Gué l'effet d'encerclement et de covisibilité sur 360° est minimisé dans l'étude, mais bien réel. Les projets de Mouchetune, Anais, Benon/Bouhet, Benon l'Etang, Angliers, Vérines, Forges et j'en oublie ne sont pas répertoriés sur la carte.

7- Les éoliennes de Saint Jean de Liversay à 2 kms, sont visible et très prégnantes depuis toutes les rues du village, par contre l'étude paysagère semble occulter par d'habiles photos montages, la visibilité des 8 éoliennes du projet, placées à seulement 750 m des habitations et nouveaux lotissements. Il suffit de se déplacer de quelques mètres du point d'où la photo est prise, ou de changer d'objectif plus adapté à la perception de l'œil pour avoir une vision plus réaliste de la prégnance gigantesque des 8 aérogénérateurs. La vision des photos montages avec les objectifs grand angle, et reproduit sur des feuilles 21X29,7 ne donne pas la perception grandeur nature des éoliennes.

8- les monuments historiques les plus proches comme l'église romane de transfiguration (1,1 km) et l'Abbaye de la Grâce Dieu (1,3 kms) sont en co-visibilité forte et non pas nulle comme le stipule l'étude. La chapelle des champs, lieu plus que patrimonial et hautement chargé d'histoire, se retrouve ceinturée dès 500 mètres par les éoliennes, qui transforme ce site en zone industrielle, tant apprécié par les promeneurs des 2 villages avec ses petites routes qui sillonnent la campagne si paisible.

9- Volkwind impose sa vision en force de l'éolien à Saint Sauveur d'Aunis, malgré le PLUIH de la communauté de communes Aunis Atlantique qui n'a pas classé cette zone en AENR et le Parc Naturel du Marais Poitevin qui a classé cette zone de vigilance majeur.

10- Malgré la présumée innocuité des infrasons, courants parasites, champs électromagnétiques, émissions lumineuses, effets stroboscopiques, le mal être de certains riverains et plus encore la mortalité inexpliquée de plusieurs centaines de vaches sur plusieurs sites, méritent qu'on s'en inquiète. D'ailleurs les chambre d'agriculture, et certains organismes de santé vont réaliser des études plus approfondies sur ces dangers.

11- Les 8 éoliennes seront au plus près de la maison de retraite Résidence les Champs du Noyer de Saint Sauveur d'Aunis, avec son unité Alzheimer. Cette maison de retraite a été bâtie avec une vue apaisante sur les champs qu'en sera-t-il si 8 aérogénérateurs industriels viennent balayer le quotidien de nos anciens les plus fragiles.

Toutes ces raisons font que je suis contre ce projet éolien à Saint Sauveur d'Aunis.
Je vous remercie de votre attention.

Copie lettre au Président de La République et réponse



Validation message au Président

1 message

<nepasrepondre@ecrire.elysee.fr>

ven. 4 juin 2021 à 17:05

À : serge.guignard1@wanadoo.fr <serge.guignard1@wanadoo.fr>

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de la bonne réception de votre message.

Toutefois, pour que l'envoi à la Présidence de la République soit effectif, vous devez cliquer sur le lien suivant :

https://ecrire.elysee.fr/validation_mail/4851b4ebd89b296553aab894d3b3cef6a844c46091a8580f93ffed0004608825

Sans confirmation de votre part, le message posté sur le site sera effacé sous 72 heures.

—
L'outil Ecrire au Président
Présidence de la République

=====
Voici, pour votre information, le contenu du message que vous avez saisi (validation impérative via le lien ci-dessus) :

Votre identité :

Monsieur
GUIGNARD
Serge

Vos coordonnées :

PORT BERTRAND
17540 SAINT SAUVEUR D'AUNIS
France

Vous représentez une association ou un syndicat

Votre sujet :

Faire une demande à caractère personnel

Votre message :

Bonjour Monsieur le Président... Je suis agriculteur à la retraite, profondément attaché à mon petit village, mon territoire, mon environnement rural. Notre commune Saint Sauveur d'aunis est depuis 5 ans sous la pression d'un groupe eolien Germano/Suisse Volkswind, qui en vertu contraire de toute éthique a décidé l'implantation de 8 aérogénérateurs de 180 mètres de haut à 700 mètres des premiers habitants de Saint Sauveur d'aunis, le Gué d'Alléré, Rioux et plusieurs autres hameaux .

Malgré l'avis défavorable des élus de la commune, des communes voisines, de la communauté de communes, du conseil départemental de la Charente-Maritime, du Parc naturel régional du marais poitevin, cette société a poursuivi ses études pour l'installation de ses machines sur le territoire communal. Aucune collaboration et transparence avec les élus, aucune réunion publique, seulement des transactions financières en catimini et d'une certaine forme de pression et d'omerta avec les propriétaires et agriculteurs concernés ou évincés , ce qui rend l'attitude de Volkswind choquante, contestable, leurs procédés déplorables.

Nous sommes d'autant plus choqués que cette société privée se sent investie de tout pouvoir et puisse manœuvrer comme bon lui semble sans avoir de compte à rendre à personne.

Après avoir déposé leur étude environnementale, ce projet est soumis à enquête publique depuis le 31 mai jusqu'au 7 juillet, ce qui permettra aux nombreux partisans du non, d'exprimer leurs raisons. Mais avec toutefois un sentiment d'inquiétude, de doute, presque de résignation, si un Préfet seul, et sous la pression de la Ministre de l'écologie Madame Pompili, décide d'approuver ou refuser ce projet eolien.

Le rapport de l'avis de la MRAE Nouvelle Aquitaine sur le projet des 8 aérogénérateurs à Saint Sauveur d'Aunis (17) me semble assez clair quand à la cohérence incertaine et les zones d'ombres du projet.

C'est pourquoi je voulais attirer votre attention Monsieur le Président, pour que les citoyens de Saint Sauveur d'aunis et des communes voisines leurs droits légitimes de notre constitution soient respectés.

Je suis totalement conscient de la tâche immense à laquelle vous devez faire face, vous Monsieur le Président, avec vos Ministres, vos collaborateurs, et tous nos fonctionnaires de l'état.

Je vous remercie de votre attention

Mr GUIGNARD Serge



*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Proche 186

Monsieur Serge GUIGNARD
PORT BERTRAND
17540 SAINT-SAUVEUR-D AUNIS

Paris, le jeudi 17 juin 2021

Monsieur,

La correspondance que vous avez souhaité adresser au Président de la République lui est bien parvenue. Il m'a confié le soin de vous répondre.

Attentif aux raisons qui ont guidé votre démarche, le Chef de l'État tient à vous assurer qu'il a bien été pris connaissance de vos réflexions relatives au développement des projets éoliens dans les territoires.

Alors que l'éolien évite chaque année l'émission de 15 millions de tonnes de CO₂, soit l'équivalent de la circulation annuelle de près de 8 millions de véhicules, et qu'il produit plus de 7 % de la consommation d'électricité française, le développement de cette énergie est indispensable pour atteindre les objectifs de notre feuille de route énergétique.

Monsieur Emmanuel MACRON est convaincu que le développement de l'éolien ne peut pas s'imposer d'en haut, sans concertation avec les élus et les citoyens, sans tenir compte de l'impact des éoliennes sur nos paysages, notre patrimoine, notre biodiversité, mais aussi des contraintes liées à l'aviation civile, aux radars météo et radars militaires.

A cet égard, le Gouvernement a demandé aux préfets, le 28 mai dernier, d'établir une cartographie recensant les zones susceptibles d'accueillir des éoliennes, selon des données objectives et en concertation avec les collectivités locales et l'ensemble des parties prenantes. Cette carte permettra de mieux répartir le développement de l'éolien, évitant ainsi les phénomènes de saturation que connaissent certains territoires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Brice BLONDEL

N° PDR/CP/BCP/BR/E058492



PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE
PALAIS DE L'ÉLYSÉE — 55, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 75008 PARIS

Afin de contribuer au respect de l'environnement, la Présidence de la République vous invite à privilégier l'envoi de vos correspondances par courriels sur le site www.elysee.fr, rubrique « écrire au Président ».

Imprimé sur papier recyclé pour préserver notre planète.





Fiche 183

Descriptif de l'avis défavorable donné au projet de ferme éoliennes de Saint Sauveur d'Aunis

Le 05 Juillet 2021

Dans le cadre du projet éolien de la ferme de Saint-Sauveur d'Aunis porté par l'entreprise volkswind, nous Mairie Du Gué d'Alléré avons été amenés à émettre un avis dans le cadre d'une délibération. Cet avis s'est avéré défavorable à l'encontre de ce projet. Néanmoins nous souhaitons apporter plus de précisions quant à notre refus de ce projet.

Préalablement, nous souhaitons faire savoir le fait que dans le courrier provenant de Monsieur le Préfet et du bureau de l'environnement, en date du 10 Mai 2021, concernant l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Saint Sauveur d'Aunis, il est spécifié que :

« dans le cadre des dispositions issues de la loi de transition énergétique concernant les articles L553-5 du code de l'environnement et L2121-12 du CGCT, la convocation aux conseillers municipaux qui inclut le vote sur le projet du parc éolien doit être accompagnée d'une note explicative de synthèse et respecter le délai de convocation de 5 jours francs.

A cet effet, le pétitionnaire vous adressera, en temps utile, un document qui pourra vous servir de support afin d'établir cette note. »

Or si nous avons bien respecté nos obligations, le pétitionnaire a omis de nous transmettre un quelconque document qui nous aurait permis d'établir cette note.

Cela ne nous semble pas normal et correct.

C'est donc uniquement sur notre travail de lecture et d'analyse que nous avons pu informer de manière la plus objective possible (du moins nous nous y sommes employés) l'ensemble du conseil municipal.

En effet nous avons pris le temps de lire l'intégralité de l'enquête publique de plus de 1000 et quelques pages à fin d'avoir une vision la plus exhaustive possible du projet.

Il nous a paru que le volume de documents à lire et à traiter est énorme et très technique. A notre sens, il est par le fait, difficilement appréhendable par une personne simple. Ce genre d'enquête n'est pas accessible à tout le monde par la simple complexité de son contenu.

Et les implications d'un tel aménagement de territoire devraient pouvoir être vraiment appréhendé par tout un chacun.

Ce projet qui se trouve en limite communale de notre commune du Gué d'Alléré, aurait pour implantation la commune de Saint-Sauveur d'Aunis. Il est à noter que la ferme éolienne serait plus proche du bourg du Gué d'Alléré que de celui de Saint Sauveur d'Aunis.

Il s'agit d'une demande d'installation de huit éoliennes ayant un point culminant à 180 m.

Le projet est présenté comme économiquement et industriellement intéressant pour le territoire (même si la commune elle ne percevrait rien), sans évoquer les enjeux écologiques liés à ce type d'aménagement du territoire.

Nous souhaitons attirer votre attention quand au fait que l'environnement proche du périmètre de l'enquête a évolué fortement depuis la période d'instruction de celle-ci par les services de la DREAL.

En effet, la Cdc Aunis Atlantique a pris en décembre 2020 une motion délimitant des zones privilégiées pour l'implantation de projet éolien sur son territoire, ceci avec pour but d'arrêter les implantations sauvages qui défigurent notre campagne.

Ces zones AENR ont été déterminées conjointement avec le PNR du Marais Poitevin.

Les élus que nous sommes avons fait ce travail sous l'égide de la Cdc Aunis Atlantique pour définir un zonage cohérent et pertinent. Cela aussi dans le but d'éviter une saturation auprès des populations, et malgré tout de permettre le développement de l'éolien de manière contrôlée, raisonnée et intégrée.

Par cette démarche, la Cdc Aunis Atlantique va atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en termes de mix énergétique. Les projets existants vont dans ce sens, et le projet participatif d'Andilly également. De plus, l'ambition de la Cdc Aunis Atlantique de devenir en 2050 territoire TEPOS (Territoire à Énergie Positive), fait que les actions ne doivent pas seulement être menées vers la production d'énergies renouvelables, mais principalement être menées sont la rénovation de l'habitat, et l'évolution des modes de transport.

De plus le nouveau PLUIH de la Cdc Aunis Atlantique vient d'entrer en vigueur, en intégrant ces zones AENR dans ces différents zonages.

Ensuite un arrêté biotope est en cours d'instruction et devrait rapidement rentrer en application, ce qui est une bonne chose pour la préservation de la zone humide de nos communaux.

Cet arrêté biotope se trouve à moins de deux kilomètres des premières éoliennes.

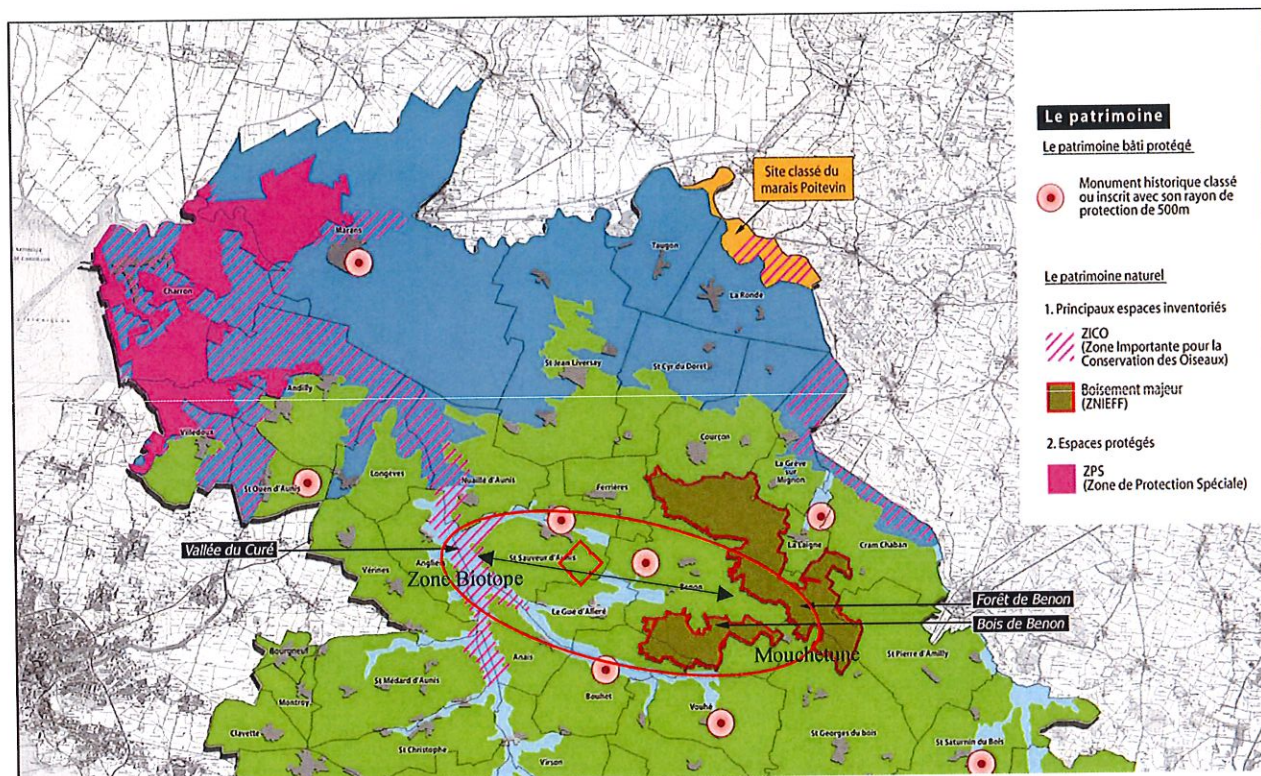
Enfin, deux lotissements un de 17 maisons et l'autre de 10 sont en cours de construction sur la commune du Gué d'Alléré côté Saint Sauveur d'Aunis, et donc côté projet de la ferme éolienne.

Ce qui a terme représentera entre 80 à 100 personnes impactées de 1^{ère} ligne.

Dans un rayon de 6 km autour du projet, ce n'est pas loin de 10 000 personnes qui y habitent et en constante progression.

Au regard de tous ces éléments ce projet d'aménagement de territoire ne nous semble pas pertinent et de bon sens.

En effet nous avons du mal à comprendre la logique de faire coexister une zone biotope préservant la biodiversité et un champ d'éoliennes à côté. Champ d'éoliennes qui serait positionné entre une zone biotope à l'ouest, la forêt de Benon (au nord de la commune de Benon) et le bois de Benon (au sud de la commune de Benon) qui se trouve à peu près à 4 km à l'est.



Nous voyons plutôt d'un bon œil que cette zone entre les Marais communaux (zone biotope), la forêt de Benon et le bois de Benon soit sanctuarisé sous la forme d'une coulée verte permettant de préserver la ressource en eau et le milieu aquatique d'un côté et le milieu avifaune et chiroptère (principalement) de l'autre ; sans oublier les mouettes, goélands et cigognes qui sont des oiseaux d'envergures et planeurs, qui font partis de notre environnement de manière saisonnière et qui seront impacté car volant plutôt à hauteur de pale.

Implanter ces éoliennes au milieu de tout ça n'a pas de sens écologique, mais purement économique.

De plus le rejet du projet de Mouchetune va aussi dans ce sens, car il se trouvait dans cette travée, ce couloir entre la forêt de Benon et le bois de Benon.

Nous notons également que le projet dont les études préalables avant dépôts pour instruction sont en cours, entre les communes de Bouhet et Benon, au sud du Gué d'Alléré poseront la même problématique.

Nous avons bien noté les avis défavorables du PNR et de la MRAE notamment sur le volet écologique de l'enquête publique qui vont dans ce sens.

Enfin, le Schéma Régional Éolien Poitou-Charentes de Juillet 2012 indiquait que les ZNIEFF sont des secteurs très contraints ou le développement éolien est inadapté (p.58)

Pour reprendre les éléments plus administratifs de l'enquête, nous souhaitons attirer votre attention sur différents points qui ont été traité avec une certaine partialité nous semble-t-il.

